

Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social (DE AES)

Objectifs

La VAE se concrétise par la rédaction d'un dossier qui apporte la preuve de l'expérience et des compétences et leur présentation devant un jury composé de professionnels. L'accompagnement à la VAE consiste à :

- Informer sur la démarche de VAE et sur les mesures et dispositifs qui la construisent.
- Recueillir les motivations du candidat dans la démarche de VAE.
- Fournir une aide méthodologique pour réaliser le dossier du candidat (présentation de l'expérience) : identifier, organiser, valoriser les éléments de leur expérience professionnelle et personnelle en vue de la constitution du dossier de VAE, mise en place d'un calendrier de rédaction.
- Veiller à la cohérence avec les attentes de l'organisme certificateur.
- Préparer l'entretien avec le jury.

Compétences :

Au terme de la VAE, vous serez capable de :

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes;
- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques, dans son domaine de compétence;
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel.

Public visé par la prestation

Personne ayant eu une expérience d'un an minimum en lien avec la certification DE AES.

L'accompagnant éducatif et social (DEAES) a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, ou de personnes vieillissantes, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Prérequis

Avis de recevabilité positif émis par la commission de certification ; transmission du dossier de recevabilité en amont de l'accompagnement.

Formation continue

Niveau de sortie

Niveau de sortie DE AES : Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Durée de la prestation

24 heures réparties sur une période entre 6 et 12 mois.

Personnalisation du parcours possible en fonction des compétences acquises et d'éventuelles situations de handicap.

Dates et modalités d'organisation de la prestation

Des réunions d'information sont organisées au sein de l'établissement.

Une convention est signée entre le candidat et le responsable des VAE.

• **Dates** : rendez-vous définis en concertation avec le candidat.

• **Modalités** : alternance de séances en présentiel et en distanciel (visioconférence/entretien téléphonique et suivi individuel par courrier électronique).

Lieu de formation



Lycée - Centre de formation - IFAP

REIGNIER FORMATION CONTINUE
Centre de Formation
du Lycée Jeanne Antide
55 impasse du Brévent 74930 REIGNIER
www.lyceejeanneantide.fr

Étapes de la V.A.E.

1. Retirer un dossier de demande de recevabilité soit sur le site de l'établissement accompagnateur www.lyceejeanneantide.fr soit auprès de la DREETS Direction Régionale Économie Emploi et Solidarité, le compléter et le transmettre avec les justificatifs à la DREETS : 1 bd. Vivier Merle tour SUISSLIFE 69443 LYON.
2. La Commission de certification étudie votre demande et émet un avis positif ou négatif dans les 2 mois suivant la demande
3. **Si l'avis est positif, débute alors la démarche de VAE, et, si vous le souhaitez, la prestation d'accompagnement pour vous aider dans votre démarche personnelle de VAE.**
4. Rédiger le dossier rédactionnel de présentation des acquis.
5. Étude de votre dossier par un jury d'évaluation, entretien avec le jury. Décision finale du Jury DEAES sur la proposition de la Commission de certification :

Le jury peut décider d'une validation totale, partielle ou refus du DEAES.

Déroulement de la prestation d'accompagnement

Ses activités se répartissent en cinq blocs de compétences (Arrêté du 10 juin 2021).

Bloc 1 - Accompagnement de la personne dans le quotidien **Identifier le ou les besoins de compensation.**

Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie, repérer les potentialités de la personne et/ou préserver son autonomie.

Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne et prendre soin/veiller à son bien-être ainsi que de sa famille dans un contexte d'accompagnement de proximité.

Bloc 2 - Accompagnement de la personne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

Organiser la logistique d'un lieu et utiliser les moyens permettant l'accompagnement dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de prévention des situations à risque, et d'organisation en terme d'aménagement pour des conditions de vie favorables.

Bloc 3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.

Adopter une posture bienveillante, et gérer ses émotions à l'égard de la personne et de son entourage.

Accompagner, soutenir la personne dans sa participation aux activités collectives en prenant en compte les attentes et l'expression de ses besoins dans le cadre du projet personnalisé et ainsi repérer et prévenir le risque d'isolement.

Bloc 4 - Positionnement en tant que travailleur social.

Identifier son cadre d'intervention afin se situer en tant que professionnel : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux, prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques, mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne.

Bloc 5 - Travail en équipe, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

Travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, rechercher, traiter, hiérarchiser et transmettre les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne.

Méthodologie

Le rôle de l'accompagnateur consiste à aider le candidat, au travers notamment d'entretiens d'exploration de parcours et d'explicitation des activités :

- Décrire son activité faire ressortir les compétences acquises et les connaissances mobilisées.
- Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées
- Examiner le travail réel et non le travail prescrit
- Prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences
- Structurer et organiser sa pensée.

Modalités financières

Le coût pour le forfait de 24h « VAE accompagnement » est de 1 500 € TTC pour tout organisme extérieur soit 62,50 € de l'heure et de 1 200 € en auto-financement soit 50 € de l'heure.

La VAE est un dispositif lié à la formation professionnelle continue. Elle peut être donc financée en tout ou partie de différentes manières :

- Pôle Emploi.
- Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Transition pro CPF.
- Employeur (OPCO).
- Financement personnel.

Le financement dépend également du nombre de blocs de compétences (AES) que le candidat doit présenter, en fonction du diplôme préparé.

Un devis sera présenté au candidat en fonction du nombre d'heures d'accompagnement prévu.

Équipements / Accès / Transports

• Matériel / Équipement

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, espace numérique, connexion internet sans fil WIFI.
- Outils de visioconférence (zoom).

• Restauration

- Self de l'établissement ou Salle repas avec repas froid uniquement.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

• Transports

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo. A 10 min à pied de la gare routière, à 15 min à pied de la Gare SNCF.

• Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Centre de formation partenaire



REIGNIER FORMATION CONTINUE

Centre de Formation du Lycée Jeanne Antide

55 impasse du Brévent 74930 REIGNIER
www.lyceejeanneantide.fr

Contact (inscriptions) : Mme HAMON
04 50 43 25 15 | ifap.reignier@cneap.fr

Organisme de formation :



4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 08
cfc@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
N°SIRET : 503 049 215 00026
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
84 69 17362 69.
Cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'État.